

Ausgestellt durch:  
Etabli par :  
Rilasciata da :

Office de la circulation  
et de la navigation  
du canton de Fribourg

Autorisation spéciale  
Route de Tavel 10  
1700 Fribourg

026 484 55 46  
autorisations@ocn.ch  
ocn.ch

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR VEHICULE AFFECTÉ AU TRAFIC INTERNE

Entreprise : \_\_\_\_\_

Personne de contact : \_\_\_\_\_

Rue / No : \_\_\_\_\_

NPA / localité : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Les documents suivants doivent être annexés à la demande :

- **Plan de situation précis** avec **jeu de couleurs** détaillant la **zone d'exploitation et les trajets parcourus** par les véhicules concernés (p. ex. carte extraite de Google Maps ou démarche équivalente)
  - Je confirme / nous confirmons que la zone d'exploitation indiquée appartient bien à l'entreprise susmentionnée.**
- **Attestation d'assurance-responsabilité civile** (original) au format de carte grise, visée à l'article 33 de l'ordonnance du 20 novembre 1959 sur l'assurance des véhicules (OAV; RS 741.31). Vous pouvez obtenir ce document, sans lequel aucune expertise de véhicule n'est possible, auprès de votre assureur.

Véhicules utilisés, **sans** plaques de contrôle et **sans** permis de circulation  
(s'il y a d'autres véhicules, veuillez utiliser un formulaire supplémentaire)

<p>Genre de véhicule _____</p> <p>Marque / Type _____</p> <p>No de châssis _____</p> <p>Papiers de bord<sup>1)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Permis de circulation</li><li><input type="checkbox"/> Garantie des poids</li><li><input type="checkbox"/> Rapport d'expertise</li><li><input type="checkbox"/> Manuel d'exploitation</li><li><input type="checkbox"/> Fiche technique</li></ul>	<p>Genre de véhicule _____</p> <p>Marque / Type _____</p> <p>No de châssis _____</p> <p>Papiers de bord<sup>1)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Permis de circulation</li><li><input type="checkbox"/> Garantie des poids</li><li><input type="checkbox"/> Rapport d'expertise</li><li><input type="checkbox"/> Manuel d'exploitation</li><li><input type="checkbox"/> Fiche technique</li></ul>
--	--

<p>Genre de véhicule _____</p> <p>Marque / Type _____</p> <p>No de châssis _____</p> <p>Papiers de bord<sup>1)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Permis de circulation</li><li><input type="checkbox"/> Garantie des poids</li><li><input type="checkbox"/> Rapport d'expertise</li><li><input type="checkbox"/> Manuel d'exploitation</li><li><input type="checkbox"/> Fiche technique</li></ul>	<p>Genre de véhicule _____</p> <p>Marque / Type _____</p> <p>No de châssis _____</p> <p>Papiers de bord<sup>1)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Permis de circulation</li><li><input type="checkbox"/> Garantie des poids</li><li><input type="checkbox"/> Rapport d'expertise</li><li><input type="checkbox"/> Manuel d'exploitation</li><li><input type="checkbox"/> Fiche technique</li></ul>
--	--

<sup>1)</sup> Joindre à la demande l'actuel permis de circulation, le rapport d'expertise, les garanties de poids, la fiche technique ou la copie des données (masse/poids/moteur) figurant au manuel d'utilisation.

**Verso: veuillez compléter les mentions et prendre connaissance des informations.**

Transportez-vous des marchandises dangereuses avec ces véhicules ?  Oui  Non

Est-ce que des routes frappées d'une restriction de poids ou d'une interdiction de circuler sont empruntées ?  Oui  Non

Si oui, quelles sont ces routes ? \_\_\_\_\_

Genre de limitation ou d'interdiction \_\_\_\_\_

Remarques :

---

---

---

---

---

---

---

---

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Informations

L'utilisation de véhicules en trafic interne à l'entreprise ne peut être autorisée que sur le site d'exploitation et sur les routes et chemins adjacents. Les trajets sur ou vers des sites de tiers ne sont pas autorisés. Les véhicules susceptibles d'être admis à la circulation interne en entreprise sont soumis à une expertise officielle préalablement à l'octroi de l'autorisation.

**Veillez remarquer en tous les cas que les véhicules dépourvus de plaques de contrôle et de permis de circulation ne sont pas autorisés à circuler sur la voie publique avant que l'autorisation nécessaire au trafic interne de l'entreprise n'ait été délivrée.**

Les **aires de circulation publique** sont utilisables par tout un chacun: le régime de propriété du terrain concerné ne joue aucun rôle. Seuls les véhicules pourvus de plaques de contrôle et d'un permis de circulation peuvent y circuler. Exception: trajets effectués au titre de la circulation interne à l'entreprise, pouvant être autorisés sur demande.

Les **aires de circulation non publique** sont celles qui servent, de manière clairement reconnaissable, au seul usage privé et ne peuvent être utilisées que par un cercle restreint de personnes. Partant, le site doit être clôturé (entrée équipée d'une barrière) ou comporter des panneaux d'interdiction d'accès.

#### Bases légales

**Article 33, alinéa 1 OAV.** Lorsque les véhicules d'une entreprise doivent emprunter la voie publique pour rejoindre certaines parties de la fabrique ou de l'usine, situées à proximité, l'autorité cantonale compétente peut permettre à l'exploitant d'utiliser sur de courts tronçons des véhicules automobiles dépourvus de permis de circulation et de plaques, à la condition qu'il fournisse la preuve qu'en sa qualité de détenteur de tous ces véhicules il est assuré contre les conséquences de sa responsabilité civile conformément à la loi.

**Article 77, alinéa 2 de l'ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière (OCR; RS 741.11).** L'autorité cantonale peut permettre le transport de marchandises s'il s'agit du trafic interne d'une entreprise qui emprunte la voie publique, du transbordement de marchandises entre les stations voisines d'entreprises de transport publiques ou encore s'il s'agit de transports de terre à travers la route et le long d'un chantier au moyen de véhicules munis d'une benne.